

PLAN DE MOBILITE D'ENTREPRISE JOURNEE DU 20 SEPTEMBRE 2005

Le contexte genevois

Le canton de Genève est constitué d'une agglomération urbaine compacte, contenant la majeure partie des emplois et des habitants. (450'000 h. 250'000 empl.) et entourée d'une couronne agricole relativement préservée. Le canton compte environ 450'00 habitants et 250'000 emplois. C'est au-delà des frontières nationales (F) et cantonales (VD) que s'est développé le phénomène de péri-urbanisation. L'habitat y est diffus et difficile à desservir par les transports collectifs. L'ensemble constitue l'agglomération franco-valdo-genevoise (700'000 h. 350'000 empl.), en très forte croissance démographique depuis plusieurs années, et rien n'indique que cette tendance devrait s'inverser. En effet, la mobilité motorisée devrait croître d'ici à 2020 de près de 40 %. L'enjeu majeur en terme de politique des déplacements de ces prochaines années est de limiter l'augmentation des déplacements automobiles et de les transférer autant que possible sur les transports publics, le vélo ainsi que le la marche à pied.

Le développement de l'offre de transports

De ce fait, un effort important pour le développement des transports publics est en cours, matérialisé par le plan directeur des transports publics. Il prévoit une augmentation de l'offre de 20% entre 2003 et 2006. Cette démarche se poursuivra pour aboutir à une augmentation de 70% d'ici à 2020. De plus, une charte des transports publics à été signée en juin 2003 entre les différentes autorités organisatrice des transports du bassin franco-valdo-genevois. Les différents partenaires se sont engagés sur un schéma de desserte du bassin franco-valdo-genevois à l'horizon 2020. A cela s'ajoute un développement de 100% de l'offre de parcs-relais d'ici à 2006, ainsi que la poursuite du développement des mobilités douces.

L'intérêt des plans de mobilité d'entreprise

Les déplacements habitat-travail représentent de 20 à 30 % de l'ensemble des déplacements, ils sont dit structurants de la mobilité, en ce qu'ils déterminent pour une part très importante l'organisation de la journée et la totalité des déplacements quotidiens. Ces déplacements sont en outre critiques parce qu'ils produisent des effets négatifs toujours plus importants sur le fonctionnement de la ville (congestion aux heures de pointe, sur-occupation de l'espace avec les stationnements organisés « à l'arrivée », etc.) et sur l'environnement.

Le plan de mobilité d'entreprise est l'un des moyens qui permet d'agir à la source sur les déplacements domicile-travail. En dehors de la localisation des lieux de travail, qui est le déterminant majeur du mode de transport utilisé par les employés, la politique pratiquée par l'entreprise en la matière représente un rôle de premier plan. Ce plan peut en outre servir à formuler des besoins à l'adresse des pouvoirs publics en matière de renforcement de la desserte par bus, d'horaires, de fréquence, voire de nouvelles lignes qui permettraient de conforter les orientations déclarées.